

Détention prolongée de 30 jours pour l'avocat américain arrêté au Rwanda

PANA, 08/06/2010 Kigali, Rwanda - La détention préventive de l'avocat américain Peter Erlinder, poursuivi pour "négligence et occultation du génocide des Tutsis", a été prolongée de trente jours par le tribunal de base de Gasabo, dans la ville de Kigali, la capitale du pays. Peter Erlinder a été arrêté il y a deux semaines à Kigali, alors qu'il venait pour la défense Mme Victoire Ingabire Umuhiza, une leader de l'opposition également poursuivie devant la justice rwandaise.

Dans une salle d'audience archicomble, le juge Morris Mbishibishi a estimé qu'il y avait des "indices sérieux" de culpabilité qui prouvent qu'en cas de libération provisoire, le suspect risquait de fuir le pays pour échapper à une poursuite judiciaire. Ainsi, a-t-il ordonné 30 jours de détention préventive pour permettre à la police de poursuivre ses investigations. Visiblement fatigué après un malaise, Me Peter Erlinder a comparu lundi devant la cour en présence de ses neuf avocats de différentes nationalités dont des Kenyans, des Américains et des Rwandais. "Notre client avait manifesté sa volonté de coopérer avec la justice tout en exigeant sa libération pour subir un traitement médical, sa demande n'a pas été prise en compte, nous allons immédiatement interjeter appel", a déclaré à la PANA un des avocats de l'accusé, Kurt Kerns. Après le prononcé de la décision du juge, Me Peter Erlinder a immédiatement transféré du regard des avocats et du public, à la prison de Kimironko, située à 12 kilomètres à l'est du centre-ville de Kigali. Jeudi dernier, le département d'Etat américain, par la voix de son porte-parole, Philip Crowley, avait appelé le Rwanda à libérer Peter Erlinder, tout en faisant appel à la "compassion" des autorités de Kigali. Le gouvernement rwandais a publié un communiqué indiquant que l'affaire de Me Peter Erlinder est un dossier judiciaire qui devra être tranché par les instances compétentes. L'avocat américain est notamment connu pour défendre des personnalités rwandaises considérées par la justice rwandaise et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) comme les principaux planificateurs du génocide de 1994. Parmi ses clients figure, notamment, le colonel Theoneste Bagosora, ancien chef de Cabinet du ministre rwandais de la Défense, désigné comme "le cerveau du génocide". Dans une déclaration rendue publique cette semaine, le TPIR, basé à Arusha au nord de la Tanzanie, avait affirmé que l'avocat américain avait été appréhendé au Rwanda alors qu'il n'était pas au service de cette juridiction onusienne. L'avocat américain a même tenté de se suicider durant sa détention et a dû être évacué à l'hôpital.